Image not found or type unknown

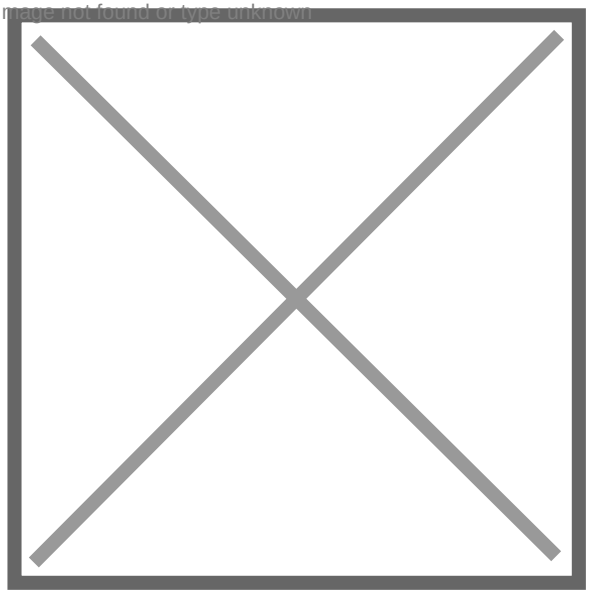

Droit des grands parents sur petits enfants

Par **fred13**, le **30/03/2011** à **20:00**

Bonjour,

J'ai 2 garçons de 6 et 8 ans.

L'ainé, à l'âge d'un an 1/2, est revenu d'1 après midi chez les grands parents paternels avec le dos couvert de bleus. Il était gardé par la mamie et le fils de mon mari (7 ans 1/2 à l'époque). A l'âge de 3 ans, il s'est plaint que quelqu'un lui aurait mis un baton dans les fesses durant sa sieste en étant gardé, une fois de plus, par les grands parents en même temps que le fils de mon mari (qui avait 9 ans à l'époque). Effectivement, j'avais découvert du sang dans les selles, mais je n'avais pas fait le rapprochement étant donné qu'il me l'avait dit que bien plus tard. Après pas mal d'incidents, mon fils n'a plus voulu ni les voir, ni aller chez eux. Il faisait des cauchemars toutes les nuits. Il est devenu violent, et j'ai eu beaucoup de mal à le canaliser. Avec beaucoup d'amour et en parlant énormément avec lui, mon fils a compris que la violence n'était pas la meilleure solution à ses problèmes.

J'ai donc expliqué aux grands parents ce qu'il s'était passé, ce que notre enfant avait dit et ce que nous avions constaté son papa et moi.

Après des années de silence, j'ai reçu il y a 1 mois une lettre d'eux disant que je les ai coupé des petits, etc...et qu'ils voulaient les revoir. Je leur ai répondu que je ne les ai pas coupé d'eux mais que mon garçon, à la suite de ce qu'il s'est passé en leur présence, n'a plus émis le désir de les voir.

Je viens de recevoir un seconde lettre en A/R m'accusant des les avoir éloigné exprès, alors qu'ils savent très bien pourquoi. Ils me menacent d'aller voir un avocat si je n'accepte pas qu'ils les prennent 1 fois/mois.

Je n'ai aucune preuve puisque je n'ai pas porté plainte. Certes, j'en avais parlé à l'époque à l'éducatrice de la crèche et à la médiatrice, car ils avaient souhaité me rencontrer via une médiation, qui a échoué.

Mon fils ne tient pas plus que ça à les rencontrer, mais n'est plus aussi virulent que petit dans son désir de ne pas les voir.

Concrètement, que peuvent ils faire et que puis je faire?

Merci par avance de votre aide...

Par **Marion2**, le **30/03/2011** à **20:19**

[citation]**Effectivement, j'avais découvert du sang dans les selles,**[/citation]

Et vous n'êtes même pas allée voir un médecin ??? Du sang dans les selles d'un gamin de 3 ans, il y a où se poser des questions !!!

[citation]**L'ainé, à l'âge d'un an 1/2, est revenu d'1 après midi chez les grands parents paternels avec le dos couvert de bleus**[/citation]

Ici non plus, pas de réaction de votre part ???

Impensable de la part d'une mère ET d'un père !!!

Par **fred13**, le **30/03/2011** à **22:22**

Si, je suis allée voir un médecin pour le sang dans les selles, qui m'a dit d'attendre la prochaine selle et d'aviser. La selle suivante étant normale, il m'a dit que ce n'était pas inquiétant.

Pour les bleus dans le dos, étant donné que ce sont ses parents qui ont gardé notre fils, mon mari n'a pas voulu que j'aille voir un médecin.

J'ai fait tout ce que j'ai pu pour protéger mes enfants, je ne demande pas à être jugée mais à savoir si, sans preuve, je serai obligée de leur donner mes enfants.

Merci

Par **mimi493**, le **30/03/2011** à **23:09**

oui, vous pourriez puisque les grands-parents n'ont rien fait pour être privés de leurs petits-enfants. Proposez en LRAR, qu'ils vous rendent visite.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Votre fils vous avait raconté qu'on l'avait sodomisé, vous n'avez rien fait d'autre que d'aller voir votre médécin généraliste en n'arguant que de sang dans les selles ??? Si c'est le cas, vous ne pouvez en parler aujourd'hui, car à l'évidence, vous n'avez pas cru votre enfant à l'époque.

Par **fred13**, le **31/03/2011** à **09:59**

Non, mon fils ne m'en a parlé que bien plus tard, et c'est à ce moment que j'ai fait le rapprochement avec le sang dans les selles. Lorsque j'ai demandé des explications aux grands parents, ils m'ont rétorqué que c'était faux, qu'il ne s'était rien passé et que le sang dans les selles venait des saucisses que je lui donnais à manger. Or, mon fils déteste les saucisses et n'en mange jamais, il a toujours eu horreur de cet aliment.

Mon fils m'a toujours dit que c'était le fils de mon mari qui lui avait fait ça, il ne voulait plus remettre les pieds chez ses grands parents. Je précise que les grands parents ont un fort pouvoir de persuasion et une forte personnalité, et mon mari, à défaut de garder son fils, le laisser aller chez ses grands parents 1 week end/2 et la moitié des vacances lorsque c'était son tour de garde. Donc, c'est eux qui l'avait tout le temps et c'est eux qui continuent à le prendre maintenant.

C'est justement parceque j'ai cru mon garçon, et à sa demande, que l'on a coupé les ponts avec ses grands parents. Ceci dit, ils n'ont rien fait en 4 ans pour entretenir un lien avec les petits.

Je suis dans une situation ou je vais me séparer de mon mari, et, ou, comme il me l'a dit "mes parents auront gagné, ils auront mon tour de garde : 1 week/2 et la moitié des vacances". Mon mari est quelqu'un qui n'a pas grandi dans sa tête, pour lui, ce sont ses parents qui décident de tout, même de la garde de son fils....

Merci de votre aide....

Par **mimi493**, le **31/03/2011** à **12:03**

Vous ne pouvez rien faire si le père décide de laisser l'enfant à ses parents pendant ses DVH

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés